RCS : FORT DE FRANCE
Code greffe : 9721

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00817
Numéro SIREN : 522 425 651
Nom ou dénomination : ECOGESTION

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2022 sous le numéro de dépôt 13353

ECOFIP GESTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : Immeuble Phénix - ZAC du Lareinty
97232 LE LAMENTIN
522 425 651 RCS FORT DE FRANCE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE NON GERANT DU 28 OCTOBRE 2022

Le vingt huit octobre deux mille vingt-deux au siège social,

A 8 heures,

La SAS ECOFIP Dont le siège est sis Immeuble Phénix – ZAC du LAREINTY – 97232 LE LAMENTIN Représenté par M. Thibaud ASSIER DE POMPIGNAN, agissant en qualité de Président

Propriétaire de cent parts ci 100 parts.

Propriétaire de la totalité des cents parts de 500 euros composant le capital social de la Société ECOFIP GESTION.

Associée unique de ladite société

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition de l'associé unique au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A

- Modification de la dénomination sociale,

- Transfert du siège social,

- Modification corrélative des statuts,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de modifier la dénomination sociale qui devient, à compter du 28 octobre 2022, "ECOGESTION ".

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de Immeuble Phénix - ZAC du Lareinty, 97232 LE LAMENTIN, à Espace Dillon 3000 - 17 Rue GEORGES EUCHARIS - 97200 Fort-de-France, et ce à compter du 28 Octobre 2022.

TROISIEME DECISION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, L'associé unique décide de modifier les articles 3 et 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION

"La dénomination de la Société est : ECOGESTION ."

Le reste de l'article demeure inchangé.

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : Espace Dillon 3000 - 17 Rue GEORGES EUCHARIS - 97200 Fort-de-France."

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et la Gérance et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

La séance est levée à 08H30.

